

Introduction

L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) considère que les espèces exotiques envahissantes (EEE) représentent une cause majeure de perte de biodiversité dans le monde. Ces espèces dégradent les écosystèmes, perturbent les activités anthropiques et peuvent présenter des risques sanitaires. Par exemple, les développements très denses de plantes des berges comme les renouées (*Reynoutria sp*) ou de plantes amphibies comme les jussies (*Ludwigia sp*) peuvent gêner, selon les situations, la plupart des usages des milieux aquatiques. L'écrevisse rouge de Louisiane (*Procambarus clarkii*) modifie profondément le fonctionnement des milieux qu'elle colonise en exerçant une forte prédation sur la végétation aquatiques et la benthofaune. Les accumulations de moules zébrées (*Dreissena polymorpha*) peuvent obstruer les installations anthropiques et notamment les circuits de refroidissement des centrales de production électrique. Enfin, d'autres espèces peuvent propager des maladies. C'est par exemple le cas du rat musqué (*Ondatra zibethicus*) pouvant contaminer les eaux via des bactéries leptospires, présentes dans ses urines, et qui provoquent, chez l'Homme, la leptospirose, maladie très dangereuse, parfois mortelle.

Depuis quelques décennies, la croissance permanente des impacts de ces espèces ont amené les gestionnaires des milieux naturels à réagir de plus en plus pour tenter de réguler leurs développements et une conscience collective sur cette problématique est en train d'émerger. Les connaissances acquises montrent qu'il est difficile d'éradiquer une espèce une fois sa prolifération commencée et que seule la rapidité des interventions dès la découverte d'une nouvelle espèce peut laisser espérer cette éradication. C'est pourquoi il est essentiel de mettre à disposition de tous les acteurs de la sphère « environnement », y compris du grand public, des outils améliorant la prise de conscience sur ces espèces, permettant les plus possible de les identifier afin de contribuer à leur gestion optimale.

GT-IBMA : Le groupe de travail «invasions biologiques en milieux aquatiques », crée en 2009, est coordonné conjointement par le Comité français de l'UICN et l'ONEMA depuis 2014. Ses objectifs sont d'apporter un appui à tous les acteurs concernés par la thématique des espèces exotiques envahissantes en synthétisant et rendant accessibles les connaissances acquises sur les modes de gestion de ces espèces et en développant des outils d'aide à la gestion. Pour mener à bien ses activités, il mobilise un réseau d'une cinquantaine de membres issus de différentes parties prenantes (gestionnaires d'espaces, services des collectivités territoriales et de l'Etat, établissements publics, chercheurs...).

Espèces Exotiques Envahissantes (également appelées « espèces invasives ») : Espèces, ou taxon inférieur (inclus toutes les parties, gamètes, graines, œufs ou propagules de la dite espèce pouvant survivre ultérieurement et se reproduire), introduits du fait de l'influence de l'homme, dans des zones hors de son aire de répartition naturelle (passée ou présente) et de son aire de dispersion potentielle et qui menace la diversité biologique indigène ou qui a d'autres conséquences imprévues (économiques ou sanitaires par exemple).

C'est dans cet esprit que l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) en partenariat avec le Groupe de Travail sur les Invasions Biologiques en Milieux Aquatiques (GT IBMA) a réalisé un recueil de fiches d'identifications d'Espèces Exotiques Envahissantes présentes principalement dans les milieux aquatiques. En permettant à ses utilisateurs d'identifier plus facilement ces différentes espèces, ce recueil permettra d'améliorer les connaissances sur la répartition de celles déjà largement présentes en France métropolitaine et de détecter précocement d'autres espèces actuellement en phase de colonisation.

Ce recueil décrit 83 espèces, 46 animales et 33 végétales. Certaines de ces espèces sont des EEE avérées (telles que les jussies), d'autres le sont potentiellement (comme l'anodonte chinoise *Sinanodonta woodiana*) et d'autres encore viennent juste de passer la frontière du territoire métropolitain (gobie fluviatile *Neogobius fluviatilis*). Toutes les fiches sont illustrées ce qui facilite l'utilisation des critères d'identification des espèces. Elles ont été validées par un spécialiste du taxon considéré.

Crédits photo : Les photos présentes dans les fiches d'identification ne sont, pour la plupart, pas libres de droit. Les auteurs ont donné leur accord pour une utilisation, non commerciale, au sein des présentes fiches uniquement. Merci de ne pas réutiliser ces photos sans avoir obtenu, préalablement, une autorisation des auteurs.

Rudbeckie laciniée : *Rudbeckia laciniata*

(Linnaeus, 1753)

Critères de détermination

Famille des Asteracées. Plante vivace à rhizome. Jusqu'à 2,5 m de haut.



Fleurs : capitules de 7 à 12 cm de diamètre composés de fleurs ligulées jaunes (6 à 10 et mesurant 2 à 6 cm) et de fleurs tubuleuses brun-verdâtre formant un cône central globoïde. Involucre constitué de bractées vert clair, glabres et ovales. Les capitules sont solitaires au bout d'un long pédoncule.

Confusions possibles

Rudbeckie hérissée (*Rudbeckia hirta*) : capitules de 6 à 10 cm de diamètre, fleurs tubuleuses brun-foncé à noir, fleurs ligulées jaunes et lavées de brun à la base.



Feuilles : alternes, acuminées dont la taille diminue vers le haut de la tige. Face supérieure vert foncé, glabre ou légèrement velue. Feuilles du bas : long pétiole, tendance à s'affaisser, découpées en 3 à 7 lobes légèrement dentés, lobe terminal souvent divisé en 2 petits lobes.

Rudbeckie hérissée (*Rudbeckia hirta*) : feuilles indivises, de couleur vert clair, elliptiques à lancéolées et pubescentes.

Feuilles du haut : courtement pétiolées à apétiolées, polymorphes (entières à pennatifides).



Tiges : ramifiées, vert pâle, cylindriques et pubescentes.

Fruits : akènes bruns et glabres de 4 à 5 mm de long et avec un pappus réduit à 4 dents.

Rudbeckie hérissée (*Rudbeckia hirta*) : akènes sans pappus

Biologie & Ecologie

Floraison : J F M A M J **J A S O N D**

Reproduction : plante monoïque qui produit une grande quantité de graines (1600/plant) qui peuvent s'accrocher sur les animaux et ne peuvent germer que dans des milieux perturbés et ouverts. La reproduction végétative se fait par bouturage de ses nombreux rhizomes.

Habitat : berges de rivières, bords de canaux, lit de rivières asséchées. La rudbeckie laciniée préfère les sols humides, frais, riches en éléments nutritifs et avec une granulométrie sableuse. C'est une espèce qui aime les milieux perturbés ensoleillés à mi-ombragés.

Origine & Apparition

Originnaire de l'est de l'Amérique du Nord, elle a été introduite en France au 17^{ème} siècle comme plante ornementale et mellifère. Elle a été naturalisée dans le Massif des Vosges depuis le 19^{ème} siècle.

Coordination: Florent LAMAND

Maquette: Gwendoline LACQUEMENT

Rédaction: Gwendoline LACQUEMENT

Contribution: Serge MULLER

Validation: Serge MULLER

Sources

Agence de l'Eau Rhin-Meuse et Université de Metz: *Plantes invasives des milieux aquatiques et des zones humides du Nord-Ouest de la France*; 2005; 19p.

HAUPT BERNE P. ; CD-ROM Flora Helvetica ; Flore de Suisse, Guide interactif.

MULLER S. (coord) ; *Plantes invasives en France*; 2004; Museum National d'Histoire Naturelle, Paris, 168p. (Patrimoines naturels, 62).

FRIED Guillaume; *Guide des plantes invasives*; 2012, Editions Belin, 272p.

Le Conservatoire Botanique National de France-Comté (CBNFC). Commission suisse pour la Conservation des Plantes Sauvages (CPS)

La Fédération des Conservatoires Botaniques Nationaux.

L'Organisation Européenne et méditerranéenne pour la Protection des Plantes (OEPP).